



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/COM.2/45  
9 décembre 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, de la technologie  
et des questions financières connexes  
Septième session  
20-24 janvier 2003  
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**QUESTIONS CONCERNANT LES ACCORDS D'INVESTISSEMENT**

Note du secrétariat de la CNUCED

**Résumé**

La présente note reprend un certain nombre de questions de politique générale découlant de la Réunion d'experts sur l'expérience d'approches bilatérales et régionales de la coopération multilatérale dans le domaine des investissements internationaux à long terme, en particulier l'investissement étranger direct, tenue du 12 au 14 juin 2002, et de la Réunion d'experts sur la contribution de l'IED au développement: politiques visant à accroître le rôle de l'IED dans l'amélioration de la compétitivité des entreprises et des résultats économiques des pays d'accueil, compte tenu des interactions entre le commerce et l'investissement, aux niveaux national et international, tenue du 6 au 8 novembre 2002.

## INTRODUCTION

1. Conformément à la décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa dix-neuvième session extraordinaire (Bangkok, 29 avril-2 mai 2002), et à la décision adoptée par la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes à sa sixième session (Genève, 21-25 janvier 2002), le secrétariat a établi la présente note en tant que contribution aux travaux et discussions de la Commission à sa septième session. Ce document s'inspire des questions de politique générale soulevées par les experts à la Réunion d'experts sur l'expérience d'approches bilatérales et régionales de la coopération multilatérale dans le domaine des investissements internationaux à long terme, en particulier l'investissement étranger direct, tenue du 12 au 14 juin 2002<sup>1</sup>, et à la Réunion d'experts sur la contribution de l'IED au développement: politiques visant à accroître le rôle de l'IED dans l'amélioration de la compétitivité des entreprises et des résultats économiques des pays d'accueil, compte tenu des interactions entre le commerce et l'investissement, aux niveaux national et international, tenue du 6 au 8 novembre 2002<sup>2</sup>, telles qu'énoncées dans les résumés de ces réunions. L'objectif de la présente note est de présenter un certain nombre de questions de politique générale se rapportant aux aspects suivants: principales politiques pour attirer l'IED et l'exploiter avec profit, mesure dans laquelle ces politiques sont entravées ou au contraire favorisées par les accords internationaux d'investissement, et comment en particulier la Commission peut-elle, à sa septième session, prendre en compte la dimension du développement.

2. Les deux Réunions d'experts ont identifié divers éléments influant sur l'investissement international dans le contexte des accords internationaux d'investissement. Ensemble, les dispositions relatives aux questions traitées dans les accords internationaux d'investissement constituent le cadre *international* dans lequel s'inscrivent les politiques et les mesures *nationales* visant à attirer l'investissement étranger direct (IED).

3. Cela soulève trois ensembles de questions que la Commission voudra peut-être examiner à la lumière des délibérations des Réunions d'experts:

- Quelles sont les politiques nationales en matière d'IED les plus importantes?
- De quelle façon sont-elles entravées ou au contraire encouragées par les accords internationaux d'investissement?
- Comment les accords internationaux d'investissement peuvent-ils y contribuer?

---

<sup>1</sup> Voir «Rapport de la Réunion d'experts sur l'expérience d'approches bilatérales et régionales de la coopération multilatérale dans le domaine des investissements internationaux à long terme, en particulier l'investissement étranger direct», 9 juillet 2002, document TD/B/COM.2/41-TD/B/COM.2/EM.11/3.

<sup>2</sup> Voir «Rapport de la Réunion d'experts sur la contribution de l'IED au développement: politiques visant à accroître le rôle de l'IED dans l'amélioration de la compétitivité des entreprises et des résultats économiques des pays d'accueil, compte tenu des interactions entre le commerce et l'investissement, aux niveaux national et international» (à paraître).

## POLITIQUES NATIONALES EN MATIÈRE D'IED

4. Si l'éventail des politiques et des mesures nationales en matière d'IED est large<sup>3</sup>, ces politiques et ces mesures n'ont pas toutes la même importance. D'où la question de savoir quelles sont les politiques et les mesures les plus importantes, c'est-à-dire les plus efficaces, pour attirer l'IED.

5. Pour faciliter les discussions, il pourrait être utile d'établir une distinction entre les politiques et les mesures visant principalement à *attirer* l'IED et celles qui visent avant tout à permettre aux bénéficiaires d'en *tirer profit*. De plus, les secondes s'efforcent à la fois d'accroître les effets positifs et de réduire les effets négatifs de l'IED.

### Attirer les IED

6. Pour attirer les IED, il faut réduire les obstacles à ce type d'investissement (ce qui pose immédiatement la question de savoir comment l'«investissement» est défini et admis dans un pays d'accueil), renforcer les normes de traitement des filiales étrangères (ce qui renvoie en grande partie à la question du traitement national, mais implique aussi la protection des filiales étrangères), prendre tout un ensemble de mesures de promotion de l'IED (par exemple, des mesures incitatives) et déterminer la façon dont d'éventuels différends seront réglés.

7. Les débats des Réunions d'experts de juin et novembre et du Groupe de travail de l'OMC sur les liens entre commerce et investissement, ainsi que les discussions générales relatives aux accords internationaux d'investissement, indiquent que les politiques essentielles pour attirer l'IED concernent bel et bien la définition de l'investissement, l'admission de l'investissement, le traitement national, la question des nationalisations et des expropriations, et les incitations.

8. La Commission voudra peut-être déterminer si les politiques évoquées au paragraphe 7 ci-dessus sont essentielles pour attirer les IED, et débattre de l'expérience que possèdent les pays en la matière.

### Tirer profit des IED

9. Les mesures visant à attirer les IED ne suffisent pas toujours à garantir le bénéfice optimal que les pays escomptent tirer de cet investissement, tel qu'un transfert de technologie vers les filiales étrangères et les entreprises nationales, un approfondissement et une multiplication des liens avec les entreprises locales, un accroissement des exportations, une hausse de l'emploi et une amélioration des compétences. Parallèlement, les pays d'accueil s'efforcent de réduire d'éventuels effets négatifs associés à l'investissement étranger - par exemple, instabilité financière, pratiques anticoncurrentielles, prix de cession abusifs, éviction des entreprises locales

---

<sup>3</sup> Ces politiques et ces mesures s'inscrivent le plus souvent dans le cadre de politiques et de mesures plus larges visant, par exemple, à améliorer les conditions macroéconomiques, accroître les compétences, renforcer les infrastructures et promouvoir le développement des entreprises. Toutes ces mesures sont très importantes pour ce qui est d'attirer l'IED et l'exploiter avec profit, mais on s'intéresse ici à quelque chose de beaucoup plus spécifique, à savoir les politiques en matière d'IED proprement dites.

et, d'une manière plus générale, trop grande dépendance à l'égard des capitaux étrangers. En bref, la préoccupation essentielle des pays d'accueil est de maximiser les effets positifs de l'IED et d'en limiter le plus possible les effets négatifs.

10. Quelles politiques et quelles mesures visant à maximiser les effets positifs et à limiter le plus possible les effets négatifs de l'IED sont les plus importantes du point de vue des pays en développement et des pays en transition d'accueil? Les études et écrits disponibles indiquent qu'il s'agit de politiques et de mesures relatives au transfert de technologie, à la promotion de l'établissement de liens (y compris les critères de résultats), aux pratiques anticoncurrentielles et (de nouveau) aux incitations.

11. Les politiques visant à accroître le bénéfice de l'IED pour les pays d'accueil ont déjà été examinées à la septième session de la Commission (point 3 de l'ordre du jour); il n'est peut-être donc pas utile de revenir sur cette question.

### **RÔLE DES ACTUELS ACCORDS INTERNATIONAUX D'INVESTISSEMENT**

12. Comme les discussions des Réunions d'experts l'ont montré, les actuels accords internationaux d'investissement influent de diverses façons sur les politiques et les mesures principalement utilisées par les pays d'accueil pour attirer l'IED et en tirer profit.

13. Les représentants voudront peut-être examiner de quelle façon les accords internationaux d'investissement influent sur ces politiques et ces mesures (en tenant compte du fait que cette question a déjà été abordée au titre du point 3 de l'ordre du jour pour ce qui est de l'exploitation profitable de l'IED). Il s'agirait en particulier de déterminer dans quelle mesure ces accords entravent ou au contraire renforcent ces politiques et ces mesures, et quelle est l'expérience à cet égard?

### **RENFORCER LES ASPECTS FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT DES ACCORDS INTERNATIONAUX D'INVESTISSEMENT**

14. La Réunion d'experts tenue en juin 2002 a identifié un certain nombre de considérations liées au développement qui pourraient être prises en compte dans l'élaboration des accords internationaux d'investissement. D'une manière générale, ces accords sont conçus pour renforcer les principales politiques nationales visant à attirer l'IED et à en tirer profit. Ce qu'ils ont en commun est de viser à préserver une marge de manœuvre nationale pour permettre aux pays, dans les limites de leurs obligations internationales, de poursuivre des politiques qui contribuent à leur développement. Le droit de réglementer doit retenir l'attention à cet égard - c'est un thème qui a été examiné à la Réunion d'experts tenue en novembre.

15. À un niveau plus concret, il s'agit de savoir comment et dans quelle mesure les accords internationaux d'investissement peuvent être conçus pour autoriser une marge de manœuvre appropriée dans l'intérêt du développement. C'est une question qui mérite une attention particulière eu égard aux politiques qu'entendent mener les pays d'accueil pour attirer l'IED et en tirer profit.

16. Mais la question va au-delà des politiques des pays d'accueil. Les représentants voudront peut-être aussi examiner dans quelle mesure les pays d'origine peuvent aider les pays en développement et les pays en transition dans leurs efforts pour attirer l'IED et en tirer profit. Il est à noter que les sociétés transnationales, dans le cadre de leur responsabilité sociale d'entreprise, ont aussi un rôle à jouer à ce sujet.

17. À partir des débats de la Réunion d'experts de novembre 2002, les représentants voudront peut-être examiner quelles mesures de la part des pays d'origine et quelles considérations liées à la responsabilité sociale des entreprises peuvent particulièrement aider les pays en développement et les pays en transition à attirer l'IED et à l'exploiter avec profit, et quelle a été l'expérience à cet égard. Ces éléments sont assurément utiles pour rendre compte de manière équilibrée des intérêts des pays d'origine et de ceux des pays d'accueil en la matière.

-----